

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTION SÉNATORIALE
7 juillet 1901

CANDIDAT RADICAL

A. COCULA

Conseiller général

Membre de la Commission départementale

UNION RÉPUBLICAINE

La concentration qui s'est faite autour du ministère de défense républicaine, et lui a maintenu depuis deux ans une majorité qui n'a pas varié, n'est pas près de finir, et elle vient de s'affirmer une fois de plus dans le congrès républicain tenu ces jours-ci à l'hôtel des sociétés savantes.

Loin d'avoir échoué, comme le prophétisaient ses ennemis, le congrès a eu cet admirable résultat de grouper tous les républicains qui se réclament des principes de la Révolution française. Désormais les républicains forment aussi un « bloc » résolu à la lutte contre les fauteurs de troubles, les organisateurs de guerre civile, les jésuites et leurs alliés, qui se cachent maintenant sous les noms de républicains, de nationalistes et de mélinistes.

« Contre cet accord qu'on ne rompra pas, dit le programme d'union, les uns ont à se faire un prétexte de leur sollicitude pour la patrie et pour l'armée, comme si, pour de si nobles causes, les héritiers des émigrés de 1792, avaient des leçons à donner aux descendants des soldats de Valmy et de Quiberon.

« Les autres, pour excuser leur défection, dénoncent un mélange d'éléments inconciliables dans l'effort commun qui réunit les républicains les plus modérés aux socialistes les plus ardents, comme si une pareille alliance ne s'était pas renouée à toutes les heures de péril, dans les grandes journées de 1830 et de février 1848, comme devant l'Ordre moral, le Seize Mai et le Boulangisme.

« On n'égara pas le bon sens public. Dans l'armée démocratique chaque bataillon conserve son action et son programme distinct, tous marchent serrés les uns aux autres pour la défense de la République. »

La meilleure façon de défendre la République, c'est de la rendre républicaine, c'est d'accomplir les réformes promises, qui attendent encore leur réalisation : mettre le pays à l'abri du péril clérical, préserver la fortune publique de l'agiotage et du danger de concentration des grands capitaux ; assurer la pleine jouissance de la propriété individuelle et le droit inviolable de la personne humaine au produit de son travail ; établir un système d'impôt plus équitable, et une véritable égalité devant le service militaire.

La France républicaine veut un gouvernement disposé à accomplir ces réformes sans se laisser intimider par les influences adverses. L'ère des ajournements doit être close pour faire place à celle des réalisations.

C'est au suffrage universel mis en pleine possession de lui-même, affranchi de toutes les pressions et de la honte des élections d'argent, à affirmer sa volonté dans le sens du progrès démocratique et républicain. Il faut qu'aux élections prochaines tous les républicains dignes de ce nom se rallient au programme de l'union républicaine contre le cléricalisme, et qu'ils se rappellent la parole de M. Brisson : « La France va être appelée à choisir entre les candidats de la République et les candidats des Jésuites. »

E. A.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 juin (matin)

M. Aynard, préside.
La Chambre reprend la discussion sur les retraites ouvrières.
On continue à discuter les contre-projets sur cette loi.

M. l'abbé Lemire en dépose un qui consiste à assurer tous les ouvriers, domestiques, employés dont le traitement ne dépasserait pas 2,400 fr.

M. Lemire développe son projet qui contient de nombreuses dispositions sur les chiffres des cotisations, sur la part des retraites.
M. Millerand déclare que le gouvernement et la Commission ont déjà adopté ce système, mais malgré tout, l'ensemble du contre-projet est repoussé par 375 voix contre 90.

M. Cauvin dépose un contre-projet tendant à créer une caisse nationale de solidarité par des cotisations obligatoires, à répartir annuellement.

M. Cauvin développe son contre-projet, mais la discussion en est renvoyée à la séance de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.
M. Cauvin continue à développer son contre-projet qui est repoussé par 335 voix contre 100.

A cette séance la Chambre s'occupe du projet de loi ayant pour objet d'approuver la convention conclue par le gouvernement général de l'Indo-Chine pour la continuation de l'exploitation du chemin de fer de Haiphong à Funnan-Sen.

M. Doumer, commissaire du gouvernement demande l'urgence qui est adoptée.

M. Doumergue combat ce projet ; M. le Myre de Vilers soutient la même thèse.

L'ensemble du projet est adopté par 415 voix contre 103.

M. Trouillot lit le rapport sur le projet relatif aux associations tel que l'a voté le Sénat.

La discussion des conclusions de ce rapport est renvoyée au lendemain, malgré une opposition de M. Renault-Morlière qui demandait le renvoi à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 28 juin 1901 (matin)

M. Mesureur préside.
La Chambre continue la discussion du projet sur la caisse des retraites ouvrières ; c'est maintenant le projet de la commission qui est discuté.

M. Guillemet présente un amendement tendant à établir le monopole de la rectification de l'alcool, dans le but de créer une caisse nationale de retraites. Par 374 voix, contre 11, cet amendement est rejeté.

Un amendement de M. Bienvenu Martin tendant à étendre le bénéfice de la loi aux employés, aux ouvriers agriculteurs, aux métayers et à un certain nombre de petits patrons, est pris en considération.

Après le rejet de plusieurs amendements, la séance est levée.

Séance du soir

M. Deschanel préside.
La Chambre passe à la discussion de la loi sur les associations modifiée par le Sénat.

Sans presque d'observations, les articles de cette loi sont votés jusqu'à l'article 18.

Sur cet article 18, M. de Mun fait entendre diverses observations auxquelles répond M.

Waldeck-Rousseau mais cet article malgré M. Ribot est voté par 384 voix contre 146.

M. Viviani dépose un article additionnel tendant à ce que les membres d'une congrégation ne pourront arguer d'une société de fait établie entre eux pour réclamer tout ou partie de l'actif.

Par 448 voix contre 143, cet amendement est rejeté.

L'ensemble de la loi mis aux voix est adopté par 313 voix contre 249.

La séance est levée.

Sénat

Séance du 24 juin 1901

M. Peytral préside.
Le Sénat vote plusieurs projets locaux.
Puis il passe au projet sur les taxes de remplacement de la ville de Lyon qui a été approuvé par la Chambre.

M. de Lamarzelle combat le projet.
Après de courtes observations entre MM. Gourju, Ollivier et Delcros, rapporteur, la discussion est renvoyée au lendemain.
Et la séance est levée.

Séance du 28 juin 1901

Le Sénat adopte le projet sur les taxes de remplacement de la ville de Lyon, par 157 voix contre 47.

Le Sénat vote le projet déclarant jour férié le lendemain de la Fête nationale, lorsque celle-ci tombe un dimanche.
Et la séance est levée.

APRÈS LA HAUTE-COUR

M. de Lur-Saluces a été condamné à 5 ans de bannissement ; cette condamnation a été apprise partout avec satisfaction, car enfin elle fait rentrer dans l'ordre la bande de factieux qui avaient essayé de renverser la République.

Les effets du bannissement

Quelle est, au point de vue de sa fortune, la situation de M. Lur-Saluces ? Quand il est rentré en France, par le seul fait de sa présence il a mis à néant l'arrêt de contumace. Il reprenait donc l'exercice de tous ses droits ; il pouvait à nouveau plaider et gérer sa fortune. La régie des domaines cessait d'être séquestre de ses biens.

M. de Lur-Saluces est condamné au bannissement ; le bannissement comporte (article 28 du Code pénal), la dégradation civique, mais « non » l'interdiction légale.

La dégradation civique consiste dans la privation d'une série de droits (droits de vote, élection, port de décoration, faculté d'être tuteur, etc.) Mais la dégradation civique laisse le condamné pleinement maître de sa fortune.

En matière politique la déportation et la détention emportent seules l'interdiction légale qui dessaisit le condamné de l'administration de ses biens et en fait un mineur auquel sont nommés un tuteur et un subrogé tuteur. Tel est le cas de M. Jules Guérin.

M. de Lur-Saluces, au contraire, pourra gérer ses biens lui-même, en choisissant tel mandataire qui lui conviendra. Il est dans la même situation que MM. Déroulède et Marcel Habert.

INFORMATIONS

Les maires cléricaux

Le préfet du Finistère a adressé une circulaire aux maires disant que quelques maires ont cru devoir consacrer leurs communes au Sacré-Cœur et que cette consécration a été consignée dans les procès verbaux revêtus du sceau de la commune.

« En agissant ainsi dit le préfet, les maires

excèdent leurs pouvoirs ; le gouvernement est respectueux des croyances des citoyens et a le devoir étroit d'assurer le libre exercice des cultes, mais il ne saurait admettre qu'une collectivité tout entière soit engagée par une consécration solennelle effectuée par un magistrat municipal sans qualité à cet effet.

» Pareil acte implique une méconnaissance absolue de la liberté de conscience des citoyens et sort des limites assignées par la loi à l'action et aux devoirs des magistrats municipaux. Je ne dois pas vous laisser ignorer que le gouvernement n'ésiterait pas à sévir contre les maires et adjoints qui se livreraient à des manifestations de cette nature. »

CHRONIQUE LOCALE

Concours Hippiques

Par arrêté de M. le ministre de l'agriculture, M. Cocula vient d'être nommé membre des concours hippiques qui doivent avoir lieu à Figeac, Cahors et Gramat, les 1^{er}, 3 et 22 juillet prochain, en remplacement de M. de Verninac notre regretté sénateur.

Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni hier, dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire-général.

Assistaient à la séance :

MM. les docteurs Caviolle et Clary ; Fayret et Fournié, pharmaciens ; Pagès, vétérinaire, Feyt, chef de division à la préfecture.

Le Conseil a statué sur les affaires suivantes :

1^o Opposition à l'ouverture d'un pensionnat privé à Figeac. L'opposition est approuvée pour cause de manque de solidité et de salubrité.

2^o Arcambal. — Translation du cimetière. Approuvée ; une sous-commission composée de MM. Caviolle, Clary et Pagès se rendra sur les lieux.

Chemins de fer d'Orléans.

A partir du 1^{er} juillet, la compagnie d'Orléans doit apporter au service des trains les améliorations ci-après :

Le train partant de Cahors à midi 49 pour arriver à Libos à 2 h. 13, et le train partant de Libos à 3 h. 15 pour arriver à Cahors à 4 h. 38 soir, déservent l'arrêt de Prayssac, situé entre les stations de Puy-l'Evêque et de Castelfrac.

Le train de marchandises partant de Cahors à 7 h. 50 du matin et arrivant à Libos à 10 h. 39, comportera une voiture de 3^e classe pour le transport des voyageurs.

CAHORS

A. M. le Directeur des Postes
du Lot

On nous écrit d'une commune du canton de Martel :

« ... Nous avons constaté, dans le canton de Martel, que certains facteurs de la poste distribuaient votre journal fort irrégulièrement ou même, parfois, ne le distribuaient pas du tout... »

Je vous prie de croire, M. le Directeur, que cette note m'est adressée par un homme très sérieux

Il est possible que mon journal ne plaise pas à certains électeurs du canton de Martel ; vous conviendrez cependant avec moi, Monsieur, que ce n'est pas une raison suffisante pour que certains facteurs se permettent de ne pas le distribuer.

J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien rappeler vos agents à leur devoir.

A. C.

L'Élection Sénatoriale

A la veille de l'élection sénatoriale, il est nécessaire d'envisager comme il convient la situation politique telle qu'elle se présente à cette heure, et de déterminer avec netteté quelle doit être pour les républicains la ligne de conduite à suivre.

C'est en toute indépendance que dès la première heure, nous avons pris parti dans la lutte pour la candidature de M. Cocula. Et c'est en toute sincérité qu'à cette heure nous la défendons devant les délégués sénatoriaux républicains.

Car nous avons estimé qu'au moment où le parti républicain avait besoin de toutes ses forces, de toutes ses énergies pour résister à l'action réactionnaire qui, au lendemain de la mort de Verninac devenait plus violente, il fallait rester unis : le chef était tombé, les lieutenants avaient pour devoir de maintenir les soldats dans le rang ; et pour cela il fallait donner à de Verninac un successeur dont le passé politique pût inspirer confiance aux républicains un instant troublés.

Dès lors, le rôle du journaliste républicain était de dire de quel côté se trouvait l'intérêt du parti.

Et nous avons dit nos préférences pour M. Cocula.

Au congrès de Gourdon, présidé par M. Vival, député de Figeac, qu'assistaient MM. Costes et Pauliac, sénateurs, les délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Gourdon, réunis au cercle républicain, acclamèrent la candidature Cocula.

MM. Claret, Linol, Malvy, Rhodes, à la réunion de la mairie, développèrent leur programme. Mais, par les délégués radicaux, la candidature seule de M. Cocula fut acclamée.

De ce jour, les partis prirent position, et aujourd'hui la situation est ce qu'elle fut à Gourdon, très nette.

De tous les points du département, les renseignements nous parviennent très favorables à la candidature de M. Cocula. La sympathie des vrais républicains va toute au démocrate convaincu qui lutte depuis trente ans pour la République dans notre département.

Son succès ne fait aucun doute : au premier tour, M. Cocula sera élu sénateur.

Sans doute, contre lui, les réactionnaires, s'élèvent violents : les timorés, les faux, ne vont pas à lui. Sans doute, les cléricaux essayent par toutes sortes de manœuvres de détourner de leur devoir les républicains.

Mais à cette heure, les convictions sont faites, et les manœuvres seront déjouées.

Et si par hasard, comme certains se plaisent à le dire, des délégués sénatoriaux républicains, peu soucieux du devoir, du triomphe de l'idée, ou ignorant l'appui certain, formel que depuis le congrès de Gourdon, MM. Costes, Pauliac, Vival ont donné à M. Cocula, se retournaient vers d'autres candidats, leur attitude serait sévèrement jugée : leur défection serait bien coupable.

Mais y aura-t-il, comme l'espèrent nos adversaires, des dissidents, le 7 juillet ?

Pour nous, qui avons toujours eu pleine confiance, sans avoir jamais été trompés, dans la sincérité des sentiments démocratiques des électeurs du Lot, nous sommes certains que ces dissensions ne seront pas et que les délégués sénatoriaux, méprisant les manœuvres des réactionnaires, feront tout leur devoir de fermes républicains en votant pour Cocula.

Car, il ne peut maintenant exister aucun doute : le congrès de Gourdon, répétons-le, a bien tranché la situation : MM. Costes, Pauliac, Vival, représentants du parti radical ont affirmé, applaudis par les

délégués radicaux, la candidature radicale de M. Cocula.

Pas une autre candidature n'a reçu leur approbation, leur sympathie.

Le doute, dès lors n'est plus possible.

Comme nous le disions tout récemment, le nom de Cocula est un programme ; depuis 30 ans que ce vaillant milite pour la République, on a pu voir avec quel dévouement, avec quelle loyauté il a défendu les idées démocratiques ; par ses votes, par ses propositions au Conseil général il a montré la fermeté de ses convictions, et la réaction et le cléricisme ont toujours trouvé en lui un adversaire résolu.

Aussi avec quelle violence les ennemis de tout progrès le poursuivent-ils de leur haine !

Depuis que Cocula émit le vœu par lequel tout citoyen devait avoir passé trois ans dans une école de l'Etat pour avoir droit à une fonction publique, les journaux réactionnaires, n'ont cessé de jeter sur lui la calomnie et l'injure.

Les républicains ont applaudi à la proposition de Cocula : les cléricaux la combattent avec acharnement, et tous les jours encore, chaque fois que dans leurs journaux ils croient injurier un adversaire, ils le qualifient d'ami de Cocula !

Quand un homme, par ses sentiments, amasse comme le Conseiller général de St-Germain, autant de haine de la part des ennemis de nos institutions, de tout progrès, c'est un honneur pour lui, c'est une indication pour les démocrates de se grouper autour de lui !

Pas plus que d'autres, Cocula cependant n'est un sectaire. Est sectaire, celui qui par ambition, pour la satisfaction de ses appétits, veut que chacun adopte son système ; est sectaire, celui qui ne permet à personne de s'élever, de s'affranchir.

Cocula au contraire veut pour tous la liberté, la justice, le progrès. Son passé politique est là pour en témoigner.

Sans doute, comme tant d'autres, il aurait pu se plier aux circonstances afin de s'attirer les sympathies des adversaires toujours conciliants !

La fermeté de ses idées qu'il sait être celles qui doivent triompher pour le plus grand bien de tous les citoyens de notre pays, l'a empêché de faire des avances au parti rétrograde qui certainement les aurait acceptées !

Cocula est un sincère ! Toute sa vie politique est celle d'un honnête homme, d'un républicain conscient et intègre ; il a toujours lutté pour le triomphe absolu de la démocratie ; et ce n'est pas aujourd'hui, qu'oubliant ce passé, il irait quémander les voix réactionnaires ! Cocula répudie toute compromission avec les ennemis de la République !

Les délégués sénatoriaux radicaux le savent : et c'est pour cela qu'en toute confiance, dimanche, ils feront triompher la candidature Cocula !

Malgré les manœuvres tendancieuses des journaux rétrogrades, ils sauront où est l'intérêt de tous, et ils conserveront à cette élection ce caractère fermement radical dont on n'aurait pas dû l'en départir, surtout au lendemain de la mort de de Verninac, et surtout quand il s'agit de donner à ce dernier un successeur.

Ainsi donc, les élections de dimanche sont très nettes ! Les hésitations ne sont pas permises.

D'un côté, MM. Claret, Linol, Malvy et Rhodes.

De l'autre, M. Cocula.

La situation est précise.

Sans vouloir diminuer en rien les chances du succès que pense avoir M. Rhodes, sans méconnaître sa parfaite loyauté, il nous sera cependant bien permis de dire que la lutte ne sera circonscrite qu'entre MM. Cocula, Linol et Malvy.

Et dès lors, nous dirons en toute franchise que dans ces conditions, il n'y a pas l'ombre d'une hésitation pour les délégués sénatoriaux républicains.

Nous ne voulons en rien suspecter le républicanisme des maires de Gourdon et de Souillac, leur attitude passée fut toujours excellente, et nous aurions mauvaise grâce de douter de leurs sentiments démocratiques.

Mais nul ne nous contredira quand nous dirons que dans cette élection, les électeurs réactionnaires marcheront avec eux ; nul ne nous prouvera qu'il n'existe aucune sympathie entre eux et les fidèles du député « jadis » républicain de leur arrondisse-

ment ?

Nul ne nous contredira lorsque nous affirmerons que M. Malvy, en particulier, semble par trop oublier son passé, lorsqu'il fait la déclaration suivante dans sa profession de foi :

« On aurait tort de croire que le parti radical est incapable de se plier aux circonstances et impatient d'atteindre d'un bond aux dernières limites de son idéal... »

C'est un appel à peine déguisé aux timides, aux modérés et... aux autres !...

M. Malvy, regrettera peut-être, plus tard cette avance imprudente.

C'est pourquoi, nous ne cesserons de le répéter : La situation est bien nette :

D'un côté, les vrais démocrates, les républicains sincères, pour M. Cocula. De l'autre, tous les timides, les timorés, les réactionnaires.

Électeurs sénatoriaux, il ne peut y avoir d'hésitation :

C'est la candidature Cocula que vous devez faire triompher.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Le Journal du Lot.

Voici la circulaire que M. Cocula adresse aux délégués :

Messieurs & Chers Concitoyens.

Le Congrès républicain radical, réuni le 9 juin à Gourdon, m'a fait le très grand honneur d'affirmer ma candidature pour l'élection sénatoriale du 7 juillet prochain, par 96 voix, contre une seule abstention.

La vaillante démocratie gourdonnaise, qui déjà, en 1893 et 1898, me confia son drapeau, m'invite à reprendre le combat. J'obéis.

Le vieux lutteur qui pendant plus de trente ans collabora à l'œuvre républicaine entreprise par son très regretté ami, M. de Verninac ; le lieutenant, qui vécut sa vie, partagea ses labeurs, ses joies, ses peines et ses périls, ne se soustrait pas à de nouveaux devoirs.

Son programme fut et restera celui du chef disparu :

Résistance à toutes les menées, cléricales ou autres, à toutes les coalitions qui sous des formes diverses entravent le progrès, et essayent de temps en temps, de renverser la forme républicaine seule capable de protéger les intérêts démocratiques.

Respect et protection pour toutes les croyances avec soumission absolue aux lois et à la suprématie de l'Etat, telle est la formule à appliquer loyalement dans toute sa rigueur.

Je me déclare partisan des réformes actuellement soumises au Parlement sur les associations, l'impôt progressif sur le revenu, la scolarité, les retraites ouvrières, la réduction du service militaire à 2 ans.

Ces réformes permettront de répartir plus équitablement les charges publiques qui pèsent si lourdement et si injustement sur l'agriculture. Elles assureront une instruction large, saine et tolérante aux enfants de la Patrie, et prépareront l'unité de la conscience nationale, indispensable à sa prospérité.

Électeurs Sénatoriaux,

Dans les diverses fonctions que j'ai exercées, soit électives, soit administratives, j'ai pu donner la mesure de mes aptitudes et de mon dévouement aux intérêts qui m'étaient confiés. Elles m'ont permis d'étudier de près les graves questions économiques et financières qui intéressent le pays.

Pour me rendre utile, je ne perdrai jamais de vue les enseignements du chef disparu qui représentait si brillamment la démocratie quereynoise. Ses hautes qualités, son grand désintéressement, l'ardeur de ses convictions, aussi bien que les leçons qu'il répandait autour de lui me serviront de guide.

Suivant son exemple, je m'inspirerai toujours de vos besoins en restant en relation constante avec vous.

Votre verdict dira si vous me jugez digne de cette confiance.

Vive la République !

A. COCULA,

CONSEILLER GÉNÉRAL,

MEMBRE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

St-Germain, le 25 juin 1901.

Brevet de Vélocipédiste

Des épreuves pour l'obtention du brevet de vélocipédiste auront lieu dans la place de Cahors le mercredi 24 juillet prochain.

Les candidats, porteurs du livret individuel ainsi que des brevets et diplômes qu'ils ont pu obtenir dans les concours ou auprès de diverses sociétés vélocipédiques, devront se présenter à la caserne Bessières le mercredi 24 juillet, à six heures du matin.

Peuvent prendre part à ces épreuves :

Les hommes de l'armée active dans leur dernière année de service et les hommes de la réserve et de l'armée territoriale. Ceux qui sont présents au corps adresseront leur demande au chef de corps le 16 juillet, ceux de la réserve ou de la territoriale l'adresseront au commandant du bureau de recrutement de Cahors avant le 20 juillet, date à laquelle cet officier transmettra ces demandes au commandant d'armes en y joignant une liste nominative.

Pour être admis à l'épreuve, le candidat doit : Justifié devant la commission qu'il possède une instruction primaire élémentaire (lecture, calcul, écriture) et qu'il est en état de se servir d'une carte routière ; 2e être reconnu par le médecin adjoint à la commission apte à l'emploi du vélocipédiste.

L'épreuve consistera en un parcours de 60 kilomètres en terrain moyennement accidenté, ce parcours doit être accompli en moins de six heures, il est exécuté sur une bicyclette amenée par le candidat.

La commission s'assure en outre que les candidats sont en état de démonter et de remonter les principales pièces de leur machine.

Le déplacement ne donne droit à aucune indemnité.

Ligue Républicaine

Le comité de la Ligue républicaine se réunira le lundi 1er juillet, à deux heures du soir, dans la salle du comité au cercle républicain.

Ordre du jour : Elections cantonales.

Conseil Municipal de Cahors

Séance du 28 juin 1901

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir vendredi à 8 h. 1/2.

M. Costes, sénateur, maire, préside. Sont absents : MM. d'Armagnac, Clary, Delfour, Delbru.

M. Combarieu est désigné comme secrétaire il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la désignation de deux rosiers.

Trois demandes ont été adressées au conseil municipal.

Sont désignées pour être rosiers cette année, Mlles Victorine Théron et Marthe Mathilde Delaplane.

Le Conseil donne avis favorable aux demandes de dispense des 28 jours à titre de soutien de famille, aux nommés Carriol Joseph, Tons Henri, Julien Riols, Julien Barié et Jean Alagnoux.

Le maire est autorisé à donner main-levée de l'inscription hypothécaire relative au legs Bourdon. — Un avis favorable est accordé à une demande de bourse à l'école de Vierzon, en faveur du jeune Peyrot Louis-Alexandre.

Un avis favorable est également accordé à la demande de bourse à l'école des Arts et Métiers d'Aix, en faveur du jeune Dias Gaston-Emile.

Une demande de subvention en faveur de l'érection du monument Gambetta à Bordeaux, formulé par le comité de ce monument, est renvoyé à la commission des finances.

Le Conseil consent la vente de 18 mètres carrés de terrain en bordure, aux abords du chemin de grande communication n° 33, au prix de 1 fr. le mètre.

Le secours annuel de 200 fr. accordé à la femme Grimal, veuve d'un ouvrier mort au service de la ville, est renouvelé.

Le Conseil supérieur des Habitations à bon marché adresse au Conseil municipal une demande de subvention : renvoyé à la commission des finances.

M. le maire donne lecture de la réponse du ministre de l'agriculture relative au vœu émis par le Conseil au sujet de l'autorisation de la pêche à la ligne en temps prohibé.

Ce vœu n'a pu être pris en considération.

Une demande de M. Joubert, entrepreneur, relative à l'installation d'un bateau-lavoir à 50 mètres en aval du Pont Louis-Philippe est renvoyé à la commission des travaux publics.

Renvoyé à la commission des travaux publics un devis de travaux à exécuter à l'école de la rue du Lycée.

Un crédit de 40 francs est accordé pour frais de chauffage, d'éclairage en faveur de la même école pour les cours d'adultes :

M. le maire donne connaissance de l'état des restes à recouvrer du collège de jeunes filles antérieurs à 1900, s'élevant à 2708 fr.

Renvoyé à la Commission des finances. Une pétition des habitants des rues Masgoutou et Lastié, relative à la démolition de la

maison Ilbert, est renvoyée à la Commission des travaux publics.

Le maire communique au Conseil une délibération de la Commission départementale approuvant la construction du chemin vicinal de grande communication du pont de Toulouse.

Le Conseil vote une somme de 695 francs pour l'agrandissement du cimetière de Larozière, dont le montant des travaux s'élève à 1200 francs.

Est renvoyé à la Commission des finances le dépôt des comptes et budgets de la commune de Cahors, de l'hospice, du bureau de bienfaisance, du collège et des fabriques.

Une concession gratuite de 12 mèt. 60 de terrain au cimetière pour agrandissement du caveau où sont inhumées les religieuses de l'hospice est accordée.

Le maire est autorisé à traiter de gré à gré par voie d'économie l'organisation de la fête nationale.

Sur une pétition des habitants des Tuileries, relative à la construction d'une cale d'accès aux abords de ce hameau. M. Cagnac, au nom de la Commission des travaux publics, propose de surseoir jusqu'après l'engagement par les propriétaires qui doivent participer pour une somme de 303 francs à la construction de cette cale dont le montant des travaux s'élève à 907 francs. Adopté.

M. Combelles, au nom de la même commission, propose le vote de la somme de 225 fr. pour réparations à faire à l'immeuble loué par le Café de la Comédie. Adopté.

M. Rouffl, au nom de la même Commission, propose la construction d'un aqueduc avec puisards et regards de visite, dans la rue des Capucins; cette dépense s'élèvera à la somme de 1800 fr. Après une très longue et très vive discussion à laquelle ont pris part MM. Rouffl, Roux, Mazières, Cagnac, Combelles, les conclusions du rapport sont adoptées.

Le même rapporteur propose le vote d'une somme de 600 fr. pour enrochement des piles du Pont-Neuf. Adopté.

M. Périé, au nom de la Commission des finances, propose le vote d'une somme de 400 fr. à titre de subvention en faveur de V. S. C. Adopté.

M. Tassart, membre de la même Commission, prie le Conseil de rejeter, faute de fonds, une demande de subvention adressée par la Société des Alsaciens-Lorrains. Adopté.

M. Combarieu, au nom de la même Commission, propose le vote d'une subvention extraordinaire de 200 fr. en faveur de l'Avenir Cadurcien, pour achat et réparation d'instruments de musique. Adopté.

M. Cloup, au nom de la Commission des écoles, propose d'accorder des dégrèvements de frais de pension en faveur des sieurs Queyroi, Tamalet, Salamon, dont les enfants, élèves du Collège, ont été obligés de s'absenter de cet établissement pour raisons de santé. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures précises.

Une lettre !

M. l'abbé Magne, qui polémique avec le tact que l'on sait, avait mis en cause M. Lacaze père au sujet de l'élection de Castelnaud.

Il s'attire la verte réplique qui suit et qu'on nous prie d'insérer.

Il n'est pas un homme, à quel que parti qu'il appartienne, qui n'ait jugé sévèrement l'incorrection du Directeur de la Croix, c'est dire que tout le monde approuvera la digne riposte de M. Lacaze père :

Saint-Paul, 26 juin 1901

Monsieur,

On me fait lire dans votre journal la Défense un article dans lequel vous m'appellez à jouer un rôle à l'occasion de la candidature de mon fils au Conseil général.

Je ne sais pour quelle raison vous me mettez en scène car je n'ai jamais été un homme politique, et n'ai jamais eu par conséquent à formuler un programme.

Puisque vous m'appellez sur ce terrain, j'en profite pour déclarer que loin de désavouer mon fils, je l'approuve et suis avec lui pour l'appuyer de toute mon influence dans cette mêlée électorale dont le résultat prochain semble si fort vous effrayer.

Au surplus, Monsieur, puisque vous estimez qu'à raison de mon âge je dois des conseils aux plus jeunes, je recommanderai à mon fils de mépriser toujours vos attaques aussi furieuses qu'inutiles, et je vous conseillerai, Monsieur l'abbé, d'avoir quelque souci du costume que vous portez, c'est-à-dire de devenir un homme sérieux et de clore la série de vos pasquinades.

A. LACAZE,

Notaire, Maire de Saint-Paul.

Je vous prie et au besoin vous requiers d'insérer ma présente réponse dans votre prochain numéro du journal la Défense.

Lycée Gambetta

La distribution des prix est fixée au mardi 30 juillet.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 27 et 30 JUIN 1901.

Allegro Militaire, Doring.
Les Diamants de la Couronne, Ouvrè, Anber.
España, (Valse) Waldeufel.
Les Erynnies A Allegro Moderato.
B Andante C Allegro Animato, Massenet.
Pour les Bambins. (Po'ka) Fahrbae

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — M. Malvy candidat au Sénat était jeudi dans nos murs. Une réunion des délégués sénatoriaux a eu lieu à la mairie.

Nos délégués n'ont voulu lui faire aucune promesse, car tous certainement voteront pour M. Cocula dont la vie politique est mieux connue.

Arrondissement de Gourdon

L'abondance des matières nous oblige à abréger quelques correspondances de nos correspondants et en ajourner quelques autres. Tous nos regrets.

VAYRAC. — Election sénatoriale. — Les réactionnaires continuent leurs manœuvres contre la candidature de M. Cocula, notre futur sénateur. Chaque jour de nouvelles.

Qu'ils sachent bien que le Congrès de Vayrac présidé par l'honorable M. Vival qui acclama la candidature de M. Malvy fils pour le siège de conseiller général n'a en rien modifié les sentiments politiques des délégués sénatoriaux de ce canton. Ils s'uniront le 7 juillet prochain à tous les républicains radicaux du département avec une telle discipline qu'ils voteront à l'unanimité pour le candidat du Congrès radical, de l'arrondissement de Gourdon c'est-à-dire pour le citoyen Cocula.

Ceci pour rassurer nos adversaires. Signé : Garrigue, Chambon, Sireyjol, Limes, Valade, Tournier, Lachèze, Langlade, Louradour, Charrazac, Mazeyrac, Faurie, Delfour et Faure délégués sénatoriaux du canton de Vayrac.

Le succès de la candidature Cocula est assuré. Tous les vrais républicains s'inclinent devant la décision prise par MM. Pauliac, Vival, Costes et les délégués sénatoriaux de notre arrondissement réunis en Congrès au cercle républicain de Gourdon le 17 juin.

L'appel que doivent lancer les grands chefs du Parti républicain du département en faveur de l'élu du Congrès, coupera court à toutes les insinuations malveillantes répandues à dessein pour jeter le trouble dans le camp républicain.

SAINT-DENIS-PRÈS-MARTEL. — Election au Conseil général. — Dimanche dernier, 23 courant, M. Miret, candidat radical pour le canton de Martel, avait provoqué une réunion publique à St-Denis, près Martel, afin d'exposer son programme devant les électeurs de cette commune. A onze heures du matin, une foule de plus de cent cinquante électeurs se pressaient à la mairie et aux abords des bâtiments communaux, qui avaient été mis gracieusement à sa disposition par les autorités compétentes.

M. Miret, expose alors son programme, dont nous regrettons vivement de ne pouvoir donner qu'une analyse.

Il déclare donner son adhésion à toute mesure de solidarité sociale tendant à l'amélioration du sort de tous. Il se déclare partisan de l'impôt sur le revenu, qui permettrait d'alléger les charges qui écrasent l'agriculture. Il est aussi, dit-il, pour la réduction du service militaire à deux ans, voire même à dix-huit mois. Cette mesure, à son avis, n'affaiblirait pas l'armée, et le pays y trouverait une nouvelle puissance de production. Il donne son approbation entière à la loi sur les associations. Il est partisan déterminé de la liberté absolue de conscience, toute latitude étant laissée à chacun pour pratiquer telle religion qui lui convient, estimant en outre que chacun doit se conformer à la loi, qui doit être égale pour tous, qu'elle doit être respectée par les communautés religieuses et par toutes les associations.

M. Miret a été souvent interrompu par les acclamations de son auditoire, mais la fin de l'exposé de son programme a été sa-

luée par une triple salve d'applaudissements.

Un partisan de toutes les réactions coalisées a essayé de protester, mais sa voix fut aussitôt couverte par les cris et les huées de la foule, qui s'est retirée fortement impressionnée par la parole vibrante du candidat, et chacun pouvait voir que la République sera prochainement victorieuse à St-Denis.

FLOIRAC. — Dimanche, à 4 heures du soir, M. Miret, maire de cette commune a tenu une réunion où il a développé son programme, aux applaudissements des électeurs venus en foule à cette réunion.

Très belle réunion, où le programme républicain a été vivement acclamé.

Vers la fin de la réunion, le citoyen Arlet, d'une voix chande et vibrante, a lu, aux applaudissements de tous, l'Appel à M. Miret, qui avait été envoyé d'une commune voisine, et qu'à notre grand regret, nous ne pouvons publier à cause de l'abondance des matières.

GRAMAT. — Mise au point. — On nous écrit :

L'Avenir Gourdonnais du 15 juin et la Défense des 16 et 23 juin ergotent à qui mieux mieux pour essayer de convaincre leurs amis que la réunion républicaine-radical qui acclama, le 9 juin, à Gourdon, la candidature Cocula sous les auspices de MM. Vival, Pauliac et Costes, ne comprenait pas trente délégués sénatoriaux.

Nous comprenons toute la sympathie de l'Avenir Gourdonnais pour le premier magistrat de la ville de Gourdon, qui nous paraîtrait, à nous-même, tout désigné pour le siège vacant, si ses longues années de lutte, la dignité de sa conduite passée, exempte de toute compromission et de tout reproche, la fermeté de ses convictions, et, pour beaucoup d'entre nous la reconnaissance de nombreux services rendus, ne désignaient impérieusement celui que le Congrès a acclamé, et que nos élus proclament d'avance.

L'Avenir aura pris ses désirs pour la réalité nous ne saurions lui jeter la pierre.

Quant à la Défense elle doit demeurer fidèle à sa devise : «... (ici nous remplaçons les qualificatifs de notre correspondant par des points pour éviter à Magne l'ennui de nous demander des dommages-intérêts!!!) »

Nous n'essayerons donc pas de prouver une fois encore que les 97 électeurs sénatoriaux, émargés à la réunion Cocula y étaient bien réellement présents, il est parfaitement avéré qu'il ne suffisait pas de répondre « présent » à l'appel de son nom, et que chaque appelé devait arriver au bureau, en prévision du vote final.

Mais puisque la Défense insiste sur le cas des Iscard, celui-là même que la Défense traîne journellement, dans la boue et qu'elle s'enorgueillit pourtant d'avoir eu pour espoir à la réunion de la mairie où elle a été fière et heureuse de mettre sa main dans la sienne,

Car, suivant ses besoins, sans honte et sans pudeur, La Défense vous fait galant homme ou... farceur.

Voici la vérité toute nue :

M. Vival faisait l'appel, il avait vu M. Iscard en ville, et pouvait le croire à ses côtés, il l'appelle donc, à son tour, une première fois, nul ne répond, une 2^e fois : « était par là tout à l'heure dit négligemment une voix », et un 3^e appel du nom de Iscard, étant demeuré sans réponse, M. Vival continua la lecture de la liste. Cette persistance à appeler 3 fois, un homme qui n'approche pas du bureau, comme nous l'avons dit plus haut, ne vous paraît-elle pas une preuve indéniable d'un appel sévère et consciencieux ? c'est aux honnêtes gens, sans parti pris, que nous posons la question. Quoi qu'il en soit, tel est le cas Iscard, et nous mettons au défi de soutenir honorablement le contraire, les plus subtils reporters de la Défense, serait-ce cette voix d'en haut elle-même qui, dans son amour des âmes pures, rendit ces temps derniers visite à l'abbé Magne, come jadis à Marie Alacoque, Bernadette et plus récemment encore, à la jeune vierge du Vigan.

3 DÉLÉGUÉS DU CANTON DE GRAMAT.

MARTEL. — A Monsieur Germain Magne : Voilà déjà deux fois que vous me reprochez dans votre journal d'avoir changé d'opinions depuis la mort de Monsieur de Verninac.

Il est toujours permis de quitter une mauvaise ligne de conduite pour une bonne mais je n'en ai pas eu besoin et j'oppose à vos allégations un démenti formel.

Je mets au défi de me prouver que j'ai changé depuis le commencement de la campagne une lettre à mon programme.

J'ai toujours dit aux électeurs que j'étais partisan de la loi sur les associations et j'ai même ajouté que telle qu'elle avait été votée elle ne me satisfaisait pas pleinement parce que un ministère modéré pouvait la faire servir dans un esprit qui n'était pas le sien,

J'ai toujours affirmé que je désirais voir voter le projet d'impôt sur le revenu et j'ai ajouté que je trouvais juste que celui qui possède payat pour celui qui n'a rien et celui qui jouit pour celui qui travaille.

J'ai toujours reconnu que la réduction du service militaire s'imposait et recommandé le service militaire de deux ans et même d'un an pour certaines catégories de citoyens comme les agriculteurs.

En un mot je me suis toujours présenté au peuple comme ministériel, antimilitariste et anticlérical.

Avant la mort de M. de Verninac je combattais non la politique mais la personnalité de M. Miret.

Notre éminent sénateur disparu j'ai voulu faire acte de discipline républicaine et j'ai sacrifié mes intérêts personnels à ceux de mon parti.

Rusé et machiavelique comme vous j'aurais peut être agi par calcul et par ambition : je suis jeune et loyal — vous me le reprochez assez — je ne me suis laissé guidé que par mes sentiments profondément républicains.

Voilà ce qui m'a attiré les sympathies de beaucoup d'électeurs, de ceux qui ne recherchent que le triomphe des idées démocratiques.

Voilà aussi pourquoi le Journal du Lot qui sur la foi de quelque correspondant mal informé m'avait attaqué me soutient maintenant ou à parler plus juste soutient mon programme.

Et cela quoique vous en disiez ne m'a rien coûté que la perte de votre estime que je considère comme peu de chose.

Maintenant, Monsieur, qu'il me soit permis de vous dire que je ne suis pas journaliste que je tiens mieux autre chose qu'une plume et qu'il me déplaît infiniment de discuter avec un Monsieur qui n'a d'autre remède que le tribunal pour panser ses blessures d'amour propre. J'ai donc l'honneur de vous informer que je m'interdis désormais de répondre à des attaques que je considère comme trop platoniques.

R. Colrat.

BULLETIN FINANCIER

Nous voici à la veille de la liquidation qui en effet commence demain par la réponse des primes. Nous n'avons que, des changements sans importance à signaler les positions étant prises en vue de cette opération préparatoire.

Le 3 0/0 finit à 100,15, le 3 1/2 0/0 à 101,17. Le Comptoir National d'Escompte est à 585, le Crédit Foncier en hausse de 5 fr. à 650, le Crédit Lyonnais à 1,012 et la Société Générale à 616.

Le Suez à reperdu 20 fr. à 3,750.

L'Extérieure clôture à 71,95 l'Italien à 98,37, le Portugais à 26,10 le Russe 3 0/0 1891 cote 85,25, le Serbe 4 0/0 se traite à 72,25, le Turc D à 25,05 et la Banque Ottomane à 544.

Sur le marché en Banque les actions Pétrole Moesi-Hir se négocient à 255 fr.

Les Pierres de Verre Garchey sont recherchées à 110 et 119,50.

Les placements sûrs à 4 0/0 sont aujourd'hui trop rares pour que nous ne les signalions pas avec instance quand il nous est donné d'en rencontrer qui s'imposent par les garanties qu'ils présentent. Telles sont les obligations que la société de la Carbonique liquide offre au public. On aura tous les détails nécessaires en s'adressant au directeur de cette société de tout repos dont le siège est à Bordeaux, 33, allées de Tourny.

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constituée pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., PALIMENT COMPLET IDÉAL. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Placé du Marché. Echantillon gratuit sur demande.

VILLACARBAS

La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

— Le détail est bon à retenir. J'irai chez lui dès demain. Je vous retrouverai, si cela vous convient, après le premier repas...

— Convenu, capitaine...
— Maintenant, il est tard, et nous allons nous séparer.

— Bonsoir, capitaine !
— Bonsoir, mes amis.

Marcel et ses amis gagnèrent leur ancienne chambre, les autres personnages quittèrent la maison de dame Marthe et se séparèrent sur le seuil.

Le lendemain, comme il l'avait annoncé, Empresterios se présentait chez Yacopoulo.

La porte était close. Il dut frapper longtemps avant qu'on lui ouvrit. Enfin, Sarah entre-bâilla l'huis.

— Où est ton mari, femme ? demanda le capitaine.

— Il n'est pas ici, seigneur.
— Je veux le voir ; je l'attendrai, s'il est sorti.

— Vous attendriez longtemps, seigneur, car je ne sais pas quand il rentrera ; il m'a prévenue de ne pas compter sur lui, avant ce soir.

— Où donc est-il ? Il ne saurait être bien loin, puisqu'il n'a pu sortir de la ville !

— J'ignore où il est allé.
La Juive paraissait très embarrassée, et Empresterios, qui était déjà édifié sur l'hôte de la maison, augura qu'il était arrivé à propos pour prendre le traître sur le fait. Aussi, loin de le décourager, les réponses de Sarah l'engagèrent-elles à ne pas quitter la mesure.

— Qu'il rentre ce soir ou cette nuit, je veux être là quand il rentrera ; l'affaire dont j'ai à l'entretenir ne souffre aucun retard. Je vais donc m'installer ici.

A cette déclaration, au ton de laquelle on ne pouvait se méprendre, Sarah témoigna la plus transparente inquiétude.

— C'est impossible, seigneur, dit-elle. Moi-même j'ai à sortir et je ne puis vous laisser seul ici.

Empresterios réfléchissait.

— J'en sais tout autant que j'en désirais apprendre : le mari de cette femme est bien l'homme que je cherchais et, sans doute, il est hors de la ville, au camp d'Omer Vrione probablement. En insistant, en demeurant ici, j'éveillerai sa défiance et risquerais de faire avorter nos projets...

— Ainsi, reprit-il à haute voix, Yacopoulo ne rentrera pas avant le soir ?

— Non, seigneur ! répliqua la femme.

— J'en suis désolé, car il possède une arme que j'aurais tenu à acquérir et je crains qu'il

ne la cède à quelque autre acheteur.

— Si ce n'est que cela, fit la femme, allégée d'une partie de ses craintes, je puis vous satisfaire et vous vendre l'arme.

— C'est une carabine, à la crosse longue, en bois d'ébène incrusté d'argent, fit Empresterios qui avait aperçu, jetée en un coin, une arme assez belle repondant à cette description.

L'as-tu encore ?

— La voici, sans doute, dit la femme, en allant prendre la carabine.

— C'est celle-là même. Combien la vendstu ?

— Trente talaris, seigneur !

— Voici trente talaris, donne-moi la carabine.

Empresterios saisit l'arme et sortit, l'air enchanté de son acquisition. Deux heures plus tard, il retrouvait Marcel, Lefort et Doucet chez dame Marthe.

— Eh bien ! capitaine, demanda le jeune Français, avez-vous vu ce Yacopoulo ?

— Non, Marcel, il n'était pas chez lui et j'ai lieu de croire qu'il n'est pas dans la ville. Il va falloir organiser immédiatement une surveillance, autour de sa maison, pour savoir quand il rentrera et par quelles voies !

— Je me charge de ce soin, capitaine, dit Lefort. J'ai déjà joué ce vieux renard et cela m'amusera de le jouer encore.

Il fallait au Marseillais une forte dose de bonne humeur pour s'amuser dans la ville assiégée. Si toutes les attaques de l'ennemi avaient été repoussées, la situation ne s'en était pas moins aggravée, de jour en jour. Les

approvisionnements s'épuisaient, tous les habitants étaient rationnés et connaissaient les affres de la faim. Les fatigues et les privations avaient, à leur suite, entraîné des maladies, inconnues en temps ordinaire, et qui avaient pris, de suite, un caractère effrayant de contagion. Aussi Lefort, malgré son affirmation, n'avait-il pas l'air de marcher à une partie de plaisir, en gagnant le poste qu'il avait accepté, lesté seulement d'une poignée de riz bouilli. Il se coucha sur la terre, près des remparts, à un endroit d'où il voyait commodément la porte de Yacopoulo et se chauffa au soleil.

Les heures passèrent, le soleil déclina ; il aperçut, à deux ou trois reprises, Sarah allant et venant, mais Yacopoulo ne se montra pas. Au crépuscule, Aimable Doucet le rejoignit.

— Il n'est pas revenu ? demanda le colosse.

— Non.

— Eh bien ! nous l'attendrons tous les deux. Quand tu seras las, je veillerai, et tu me remplaceras quand j'aurai besoin de sommeil.

— C'est compris ; bonsoir ! je vais faire un somme.

Pendant toute la nuit, Hercule et Aimable se relayèrent, comme il avait été dit. Aux premières heures du matin, tous deux étaient éveillés, quand Yacopoulo sortit de sa mesure.

Le Juif jeta, autour de lui, des regards inquiets et entra.

— Trouve de l'air ! c'est lui ! fit Hercule.

— Par où diable est-il rentré ?

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXV

UN BON DIABLE

— Il faut croire qu'il a son idée, — dit Picpon mystérieusement. — N'avez-vous jamais deviné pourquoi, brigadier ? Eh bien, je l'ai deviné, moi. Crache-au-nez-de-la-Mort est un risque tout. Les officiers le savent ; tout le régiment le sait. Il aurait monté, monté, monté, et il serait devenu capitaine depuis longtemps, s'il n'avait pas été si pratique.

— Je sais cela, comme beaucoup d'entre vous.

— Ah ! brigadier, mais c'est justement ce que Rake n'a pas voulu. Sur ses états de service, les actions d'éclat l'emportent sur celles de tous les hommes de l'escadron, excepté sur les vôtres. Il a été proposé bien des fois pour la croix ou pour l'avancement. Mais chaque fois qu'il en est question, cric... crac... il s'empresse de faire un mauvais coup et de se faire punir. Sur le moment, naturellement, on le trouve trop extravagant pour le faire sortir des rangs. Vous souvenez-vous, brigadier, de cette affaire splendide il y a cinq ans,

à Sabasasta ? Eh bien, vous savez qu'on a parlé à cette époque de le faire avancer en raison de sa belle conduite, il aurait sauté par dessus tous les grades comme un écureuil et il serait mort général, j'en suis certain. Qu'est-ce qu'il a fait pour empêcher cela ? Ma foi, il a inventé cette escapade... à Oran... vous savez bien, lorsque déguisé en derviche, il s'est promené... Vlan ! quinze jours de clou... ce fut tout son avancement.

— Et vous croyez qu'il a commis cette faute...

— Exprès, brigadier, — dit le Petit Picpon avec un signe de tête plein d'intention ; — il fait toujours quelque mauvais coup quand il pense que la promotion va arriver, on dirait qu'il veut se mettre en travers de son chemin, ne le voyez-vous pas ? et la raison... la voici. C'est un bon diable qui vous aime et qui ne veut pas vous passer sur la tête... « Moi, m'élever au-dessus de lui ? » m'a dit une fois Rake. « Je serais vingt fois envoyé aux compagnies de discipline avant de faire un coup comme celui-là ! C'est un prince, lui ; et moi je ne suis qu'un mât rasé dans une ornière ! Je lui dois plus que je ne pourrai jamais payer, et je tuerais le général lui-même plutôt que de l'insulter de cette manière-là ! Ainsi, ne le grondez pas trop à propos du spahi, brigadier. Il vous aime bien, allez, votre Rake.

— Oui... quelle noblesse !

Picpon le regarda, puis avec un tact parfait, il s'éloigna et s'occupa d'enseigner à *Flic-Flac* à épauler et à présenter les armes.

L'arme du caniche était un long tuyau de chibouque.

— Après tout, Diderot était dans le vrai quand il demandait à Rousseau le côté de la question qu'il fallait prendre, se disait Cecil en traversant la cour de la caserne quelques minutes après cet entretien pour aller voir cette pratique de Rake à la salle de police. Ma parole, la civilisation développe le bien-être, mais je crois qu'elle tue la noblesse des sentiments. L'individualité disparaît avec elle, et l'égoïsme devient plus fort et plus spécieux. Comment se fait-il que dans la vie policée un homme, en même temps qu'il est incapable de s'abaisser jusqu'au crime, devient presque toujours aussi incapable de s'élever jusqu'à la grandeur ? Comment se fait-il que la misère, les privations, le carnage, la famine, engendrent dans une vie comme celle-ci tant d'actes d'héroïsme, de patience, d'abnégation... tant d'actes dignes des demi-dieux, chez des hommes qui disputent aux loups une carcasse d'un sanglier, les restes d'un mouton ?

Question qui préoccupe, très péniblement, des penseurs ayant plus de temps, plus de subtilité, et plus de logique pour la suivre dans ses détours embrouillés que Bertie n'avait de loisirs à lui consacrer.

— Est-il vrai, Rake, que c'est avec intention que tu as commis toutes ces fautes pour échapper à ta promotion ? — demanda-t-il à cet homme lorsqu'il se trouva seul avec lui dans sa prison.

Rake rougit un peu.

— Le mal est né en moi, monsieur, il faut

qu'il en sorte. Il est bouché et ficelé en moi comme de l'ale en bouteille ; si je n'étais pas le bouchon de temps en temps, je volerais en éclats.

— Mais plus d'une fois, lorsque tu as été sur le point de recevoir la récompense de ta belle conduite sur le champ de bataille, tu as fait faux bond à ton avenir et aux désirs de tes supérieurs, en prouvant follement que tu étais indigne du grade auquel on voulait t'élever... pourquoi ?

Rake paraissait impatient et, pour échapper à l'embarras que lui causait cette question, il répondit, comme un orateur du Parlement par un déluge de rhétorique.

— Monsieur, il y a beaucoup de gaillards comme moi. Ils ne peuvent pas s'empêcher d'aller de l'avant quand un accès les prend. Il n'est pas raisonnable de les en blâmer ; ils sont faits ainsi, comme une châtaigne est faite pour sortir de sa bourre et un poulet pour casser sa coquille. Eh bien ! voyez-vous, monsieur, la France sait ça, elle, et elle s'est dit : Voilà des chenapans, dont, si je les tiens trop serrés, je ne ferai jamais rien... ils deviendront trop turbulents et iront encombrer mes prisons. J'ai besoin de soldats et je n'ai pas besoin de prisonniers.

(A suivre.)

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e

Sommaire du n° 1466, du 29 juin 1901.

Les surnoms des Européens en souaheli, par Henri Dehérain. — La mouture du blé, par Albert Vilcoq. — Les grands wagons américains, par Paul Aimé. — Echantillon d'eau pour analyse, par le Dr F. Malméjac. La télégraphie sans fil, par J. L. — La nouvelle salle d'entomologie appliquée, par A.-L. Clément. — Les taches solaires et les invasions de sauterelles, par le Dr Capitan. — Les longs jours aux diverses latitudes. — La traction mécanique à Paris, par J. L. — Photographie, par G. M. — Les vignettes de recommandation, par D. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 24 juin 1901, par Ch. de Villedeuil. — La réclame électrique, par D. Lebois.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 30 — du 27 Juin 1901.

La bonne revanche, par J. Blandy. — Histoire de Moustache, par A. de Gériolles. — Le grand duel de Pierrot et d'Arlequin, par G. Fath. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Découverte, par Henriette Bezançon. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours, etc.

Illustrations de Ch. Dufau, A. Bertrand, G. Fath, Ed. Zier, A. Colin.

Envoi franco d'un numéro spécimens sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 30 juin 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Auguste Faure : Les deux Méléngue — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite).

— Hemma-Prosbert : Le château de Reiland (suite). — M^o Jean Pommerol : Une femme chez les Sabariennes (suite). — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Henry Sienkiewicz : Une idylle dans la Savane Variétés.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gêlée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTI-SEPTIQUE DU D^r GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, délivre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés de ou pour Paris pour toute gare du réseau distante de Paris d'au moins 125 kilom. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour

chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.